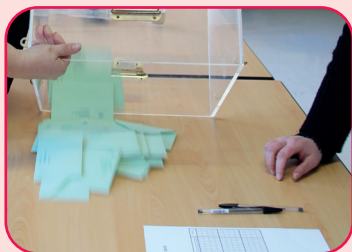


DÉPOUILLEMENT ET RÉSULTATS

Le dépouillement est effectué en présence du public d'électeurs par quatre scrutateurs choisis dans l'assistance.

- 1/ On compte d'abord les enveloppes sorties de l'urne et le nombre de signatures de la liste d'émargement qui doivent correspondre.



- 2/ On sort les bulletins des enveloppes et on vérifie leur validité. Pour être validé l'enveloppe ne doit comporter qu'un seul bulletin en bon état, ne comportant aucune autre mention manuscrite, aucun nom de la liste ne doit être rayé (sauf dans le cas d'une liste unique au collège). S'il y a plusieurs bulletins identiques dans l'enveloppe seul un sera retenu, s'il y a plusieurs bulletins différents ou aucun bulletin le vote est nul.

- 3/ On regroupe les bulletins par liste et le décompte est effectué afin que le président du bureau dresse le procès-verbal attestant du résultat qui sera affiché dans chaque école dès le lendemain

DÉBUT DU MANDAT

Les listes victorieuses constituent les 29 conseillers élus qui siégeront au Conseil Municipal des Jeunes et qui désigneront leur président lors d'une première réunion organisée et convoquée par la Mairie, le :

Samedi 7 novembre, 16h30
Salle du Conseil Municipal



LE CALENDRIER EN UN COUP D'ŒIL



Du 6 au 16 octobre
campagne électorale



Avant le 3 novembre
réunions, affiches et échanges dans les écoles et collège



Mardi 3 novembre 2026
vote dans les écoles et au collège



À partir du 4 novembre
Résultats affichés dans chaque établissement.



Samedi 7 novembre, 16h30
Réunion en mairie



• VIVRE • PARTAGER • AGIR ENSEMBLE •

ÉLECTIONS 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE BEYNES

mardi 3 novembre



Des thématiques au service de tous

Solidarité

Environnement

Sécurité

Loisirs

Vie scolaire



ÉDITO

Après 3 années de mandat, le Conseil Municipal des Jeunes beynois, élu le 22 janvier 2024 avec à sa présidence : **Chloé SANZ, s'achèvera avec l'élection, mardi 3 novembre 2026 de 29 nouveaux conseillers.**

C'est ainsi que depuis octobre 1997, la jeunesse de notre commune est représentée pour faire naître des projets correspondant aux besoins de leur génération et pour participer aux diverses manifestations beynois. Véritables porte-paroles auprès des différentes instances d'adultes chargés de l'organisation, de la gestion et de l'amélioration de notre cadre de vie, les différents CMJ ont fait preuve d'imagination, de créativité, d'initiatives, de bon sens et de générosité.

Durant leur parcours éducatif de la citoyenneté, ils ont démontré leur attachement au respect des commémorations, en étant présents et nombreux pour honorer le souvenir d'événements qu'ils n'ont heureusement pas connus, mais qui rappellent que la paix et la démocratie sont à préserver à tout prix. Sans la mémoire du passé, il n'y a pas d'avenir.

Il vous appartient jeunes du CMJ de construire cet avenir avec nous, les adultes et vous pouvez compter sur moi, le conseil municipal, le personnel des différentes structures communales et scolaires pour s'occuper comme il se doit de votre bien-être.

Le courage ne vous manque pas, alors bonne chance et merci au nom de tous.

Madame le Maire,
Sylvie BEQUIER

Alexandra MOREL, Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, à la jeunesse, au scolaire et au périscolaire

Pourquoi un CMJ ?

Les jeunes élus se forment et s'organisent comme un Conseil Municipal institutionnel pour représenter l'ensemble des enfants et adolescents beynois afin de faciliter le dialogue avec les adultes. Ils préparent au sein de commissions les projets qu'ils souhaitent voir aboutir en matière de solidarité, animation, environnement, sécurité et sur le respect et la place des jeunes dans la ville en tant que personne. Toute idée nouvelle de commission sera la bienvenue.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tous les jeunes Beynois, scolarisés

en école élémentaire (du CE2 au CM2) ou au collège (de la 6^e à la 4^e)



Durée du mandat

2 ans !



Les jeunes élus s'engagent tout au long de l'année scolaire.

NOMBRE DE CANDIDATS/LISTES

Il n'y a pas de limite au nombre de listes candidates, elles doivent être constituées de la façon suivante :

ÉCOLES PRIMAIRES	5 noms minimum par liste • 1 par niveau (CE2, CM1 et CM2) et mixte.
COLLÈGE	7 noms minimum par liste • 2 par niveau (6 ^e , 5 ^e et 4 ^e) et mixte.

Objectif : **5** élèves de 6^e et de 5^e et **4** élèves de 4^e, soit **14** collégiens pour un CMJ de 29 représentants.

29 ÉLUS COMPOSENT LE CMJ ! 15 ÉCOLIERS • 14 collégiens

En cas de difficulté pour constituer au moins une liste par niveau au collège, des candidatures individuelles pourront être acceptées.

Dans ce cas, il se peut que nous n'atteignons pas 14 élus, ni la mixité, ni les trois niveaux.

• 15 écoliers
(5 de chaque établissement du primaire)
• 14 collégiens

POUR UN CMJ DE 29 ÉLUS

COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

Il vous faut remplir deux documents qui vous seront remis par vos enseignants.

- 1 Remplir le dossier de candidature.
- 2 Présenter tes idées et tes motivations.
- 3 Déposer ton dossier dans ton école ou ton collège dans les délais indiqués.



DURÉE DE LA CAMPAGNE DU 6 > 16 OCTOBRE

Chaque liste pourra organiser des réunions sur les temps interclasses, réaliser des affiches avec l'aide des Services Jeunesse, Enfance et Périscolaire de la commune pour les apposer dans leur établissement.

LE JOUR DU VOTE MARDI 3 NOVEMBRE

Pour avoir accès au bureau de vote et pouvoir voter, il te faudra :

- 1 Aller dans l'isoloir et glisser ton bulletin dans l'enveloppe en la refermant sans la coller.
- 2 Te présenter devant le premier assesseur.
- 3 Après accord du 2^e assesseur, tu déposes ton enveloppe dans l'urne. Le président actionnera l'urne en proclamant « A voté ».
- 4 Tu émarges sur la liste des électeurs.

Et voilà tu as accompli ton 1^{ER} devoir de citoyen !

